

M. Black (Cumberland): J'aimerais connaître le détail des dépenses effectuées l'an dernier ainsi que les dépenses prévues pour cette année.

L'hon. M. Chevrier: Ce poste figure au budget des dépenses à la suite d'un contrat intervenu entre l'État et la *Marine Industries Limited* en vue du dragage, de l'élargissement et du creusage du chenal maritime du Saint-Laurent à partir d'un point situé à une quarantaine de milles à l'est de Québec jusqu'au pied du canal Lachine, à Montréal. Le contrat engageait une somme de quelque 14 millions. Il a été conclu après qu'un comité d'ingénieurs eut étudié soigneusement la question et l'eut conseillé au Gouvernement.

Le montant à l'étude représente le dernier versement exigible en vertu de ce contrat, et il comprend une dizaine de postes. Le premier a trait aux travaux exécutés dans le port de Montréal, soit environ un demi-million; dans la région du Cap-de-la-Madeleine, \$412,000, en vue de creuser le chenal à 35 pieds au-dessous du niveau extrême de la marée basse; un poste de \$253,000 à l'égard de Cap-de-la-Roche, en vue de creuser le chenal à 35 pieds au-dessous du niveau extrême de la marée basse; un poste de \$109,000 à l'égard de la traverse inférieure de Bécancour, en vue de creuser le chenal jusqu'à 35 pieds; et plusieurs autres postes moins importants qui forment le total mentionné au budget de dépenses.

M. Black (Cumberland): Ces dépenses intéressent-elles toutes le Saint-Laurent?

L'hon. M. Chevrier: La région s'étend à partir de 40 milles en aval de Québec jusqu'à Montréal.

M. Black (Cumberland): S'agit-il de travaux nouveaux, de travaux d'élargissement et de creusage du chenal, ou s'agit-il d'enlever les débris qui s'y sont accumulés?

L'hon. M. Chevrier: Ces travaux, conformes aux conditions et devis d'un contrat signé il y a environ cinq ans, ont été répartis sur une période quinquennale. Il s'agit maintenant de la dernière tranche.

M. Black (Cumberland): Calcule-t-on d'après l'étendue ou suivant une autre méthode?

L'hon. M. Chevrier: D'après l'étendue, à tant l'unité.

M. Black (Cumberland): Le prix a été déterminé au début du contrat?

L'hon. M. Fournier: Oui.

M. Black (Cumberland): Il ne change pas d'une année à l'autre?

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Chevrier: Non, le prix a été fixé au début.

M. Black (Cumberland): Le dragage des chenaux en Nouvelle-Écosse relève-t-il du ministère des Transports? Au nom du *board of trade* de Parrsboro, j'ai communiqué avec le ministre des Travaux publics au sujet de dragage à cet endroit. Il s'agit d'enlever les débris d'un quai ou d'un brise-lames, qui obstruent le chenal dans le port. Les barges, qui recueillent le bois dans toute la région supérieure de la baie de Fundy, pour ensuite le charger à bord de vapeurs, ne peuvent s'amarrer au quai. La plupart des vapeurs doivent jeter l'ancre pour le chargement, car ils ne peuvent se rendre aux quais. Les installations sont insuffisantes. Ces débris remplissent les chenaux, où les barges avaient l'habitude de pénétrer pour s'amarrer. Cet état de chose rend leur travail difficile. La question relève-t-elle du ministre?

L'hon. M. Chevrier: Non, sauf s'il s'agit d'enlever des épaves qui pourraient bloquer le chenal.

M. Black (Cumberland): Il s'agit de débris de quais ou de brise-lames qui appartiennent à l'État. Cela relève-t-il du ministre?

L'hon. M. Chevrier: Non.

M. Black (Cumberland): Comment se fait-il que le ministère des Transports voit à l'entretien du chenal du Saint-Laurent, mais ne s'occupe pas de débayer les chenaux dans les ports maritimes d'importance secondaire, comme celui de Parrsboro?

L'hon. M. Chevrier: Parce que le Parlement, reconnaissant qu'il fallait creuser le chenal du Saint-Laurent de manière à établir la ligne de repère à l'eau basse à une profondeur de 35 pieds, a décidé d'affecter ce montant à ces travaux. Autrement, rien ne nous aurait autorisés à approfondir le chenal.

M. Black (Cumberland): Le ministre a affirmé, je crois, que les travaux sont terminés. Si on a achevé de creuser le Saint-Laurent à une profondeur de 35 pieds et de l'élargir comme il convient, quels projets le ministère envisage-t-il pour l'avenir?

L'hon. M. Chevrier: Pour ce qui est du contrat en question, je ne crois pas avoir affirmé que les travaux sont terminés. J'ai dit que le montant représente le dernier versement à effectuer aux termes d'un contrat de cinq ans conclu afin de maintenir le chenal à la profondeur requise, soit 35 pieds, de l'élargir de 500 à 1,000 pieds en certains endroits, et d'assurer l'espace nécessaire aux virages ici et là. En ce qui a trait aux projets pour l'avenir, un comité du ministère